

## COMITE SYNDICAL

Réunion du 24 février 2025

### 2025-13 – Fin de mise à disposition d'un agent d'e-Collectivités au CDG53

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Nadia RABREAU.

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET (Président), M. Judicaël LAMY, M. Pascal MORINEAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. Patrick VILLALON.

#### POUVOIRS (2) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD

M. Manuel GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-François PEROCHEAU

#### Votants : 12

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (17):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD.

M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Thomas GISBERT DE CALLAC, M. Manuel GUIBERT, M. Jean-Pierre MALLARD, M. Patrice PAGEAUD, M. Rémi PASCAREAU, M. Guy PLISSONNEAU, M. Yannick SOULARD, M. Yann THOMAS (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Michel ROUILLÉ (2<sup>ème</sup> Vice-Président).

#### ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Monsieur MACAUD C., Directeur Général des Services d'e-Collectivités,

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale Adjointe d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

## 2025-13– Fin de mise à disposition d'un agent d'e-Collectivités au CDG53

Lors du Comité syndical du 07 octobre 2024, Monsieur le Président informait l'assemblée délibérante que suite à la demande du Centre de Gestion de la FPT de la Mayenne (CDG53), un agent d'e-Collectivités occupant un poste de Chargé de support aux logiciels métiers sur l'Antenne de Changé (53) faisait l'objet d'une mise à disposition auprès du CDG53 à hauteur de 40 % de son temps de travail, soit 2 jours par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de 1 an.

Par courrier en date du 23 janvier 2025, cet agent a informé le syndicat d'une demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une durée de 5 ans.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, et L512-12 à L512-15 ;  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Prend acte de cette fin de mise à disposition ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

Date du vote : 24/02/2025

Votants : 12

Voix totales : 12

Voix exprimées – pour : 12

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,  
Les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,  
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Jean-Michel ROUILLÉ (2ème Vice-Président)

Comité syndical – 24/02/2025

**2025-13– Fin de mise à disposition d'un agent d'e-Collectivités au CDG53**Date du vote : **24/02/2025**Votants : **12**Voix totales : **12**Voix exprimées : **12**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**Non votés : **0**Taux d'abstention : **0,0%****Pour****12 Voix****100,0%**

COLLEGE DES COMMUNES M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET (Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Michel ROUILLÉ (2ème Vice-Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Patrick VILLALON	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Pascal MORINEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICHARDEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Sébastien VERDON par procuration à M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Jean-François PEROCHEAU	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Manuel GUIBERT par procuration à M. Jean-François PEROCHEAU	1 voix
LES DÉPARTEMENTS Mme Nadia RABREAU	1 voix